

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 février à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Marcel JAEGER, Maire.

Etaient présents : Marcel JAEGER, Valérie GUILLOUX, Anne JAEGER, Martine MACE, Benoît VANDERMERSCH, Sophie PIEDOUE, Eva VADCARD, Sophie-Elodie D'HOINE.

Excusés : Rémy RIVOAL, Thomas MONGODIN

Habitants de Cintheaux présents : Elodie MAGNE, Théo POTTIER.

- COMPTE- RENDU DES COMMISSIONS

- Benoît VANDERMERSCH rend compte de la Commission de la CDC « Aménagement du territoire » à laquelle il a participé : la SAUR a été reconduite par le SPANC pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Il existe des possibilités de subvention pour la mise en conformité des installations. Par ailleurs, la réélaboration du PLUI se prépare.

- La communauté de communes (CDC) a voté pour une contribution des communes en vue de combler le déficit lié aux travaux de la cantine. Le conseil municipal attend des précisions et exprime le souhait, dans tous les cas de figure, d'étaler le paiement en deux fois.

- DELIBERATIONS

N° 2026/02/01 : DEVIS TRAVAUX DE MACONNERIE LEFEVRE : CONSOLIDATION DES ASSISES EN PIERRE POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente le devis de la société Lefevre d'un montant de 22 971,28 € TTC concernant la consolidation des assises en pierre pour la rénovation de la toiture de l'église. Ces travaux complémentaires ont reçu l'accord de la DRAC qui accorde une subvention à hauteur de 30 %. Il faudra voir si le Conseil départemental suit. Le Conseil municipal approuve cette proposition par un vote à l'unanimité.

N° 2026/02/02 : DELIBERATION DES 25 % POUR LE PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir pallier le paiement des factures d'investissement, une délibération d'ouverture de crédit est nécessaire. Par vote, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

N° 2026/02/03 : ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PROJET DERICHEBOURG

Lors de la réunion du Conseil municipal du 8 décembre 2025, a été présenté le projet de création d'une fonderie pour le traitement du plomb des batteries de véhicules, à Castine-en-Plaine, mis en place par la société Revival (Derichebourg). Les communes situées à moins de 3 km doivent émettre un avis avant le 12 février 2026, en vue de la délivrance par les services de l'Etat d'une autorisation environnementale. Le Conseil municipal n'exprime pas d'objection de principe, mais souhaite, par un vote à l'unanimité, que les recommandations de l'Agence régionale de santé et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable soient prises en compte et appliquées.

N° 2026/02/04 : FACTURE NON REGLEE

Le Trésor public nous a informé qu'une somme de 150 euros correspondant à une location de la salle des fêtes n'a pas pu être récupérée. Un ultime courrier de relance va être fait à la personne concernée. Comme cette recette prévue apparaissait dans le budget de la commune et qu'elle pose problème pour la clôture des comptes, une délibération est nécessaire pour sa mise en non-valeur. Par vote, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en non-valeur.

- INFORMATION SUR UN PROJET DE PARC EOLIEN A CÔTE DE SOLIERS

Dans le cadre du projet éolien développé par NEOEN sur notre territoire et dans la continuité des échanges engagés au sein des comités de suivi, le SDEC Énergie est sollicité par l'EPCI Vallées de l'Orne et de l'Odon afin d'accompagner les collectivités dans la poursuite des réflexions liées à la répartition de l'enveloppe financière proposée par le développeur.

La position de communes proches en matière de partage de la valeur nous conduit à revenir à notre position initiale. Nous n'avons jamais bénéficié d'un quelconque partage lorsque se sont installées des éoliennes à proximité des limites de notre commune. Nous avons imaginé évoluer sur ce point. Or, nous avons pris connaissance de nouveaux projets, portés par d'autres sociétés, qui conduisent des communes proches à ne pas du tout envisager pour l'avenir un partage de la valeur. Par conséquent, puisqu'une partie du parc éolien conçu par NEOEN est prévue sur notre commune ainsi que sur deux autres, il n'est pas question, en l'absence de réciprocité, que des communes qui n'auront pas de mâts au titre de ce projet de parc, soient concernées par un partage de la valeur avec nous.

- DATES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

Conseil municipal mardi 3 mars à 20 h : présentation du budget

Conseil municipal lundi 9 mars à 20 h : vote du budget

- PREPARATION ELECTIONS MUNICIPALES : TABLEAU DE TENUE DU BUREAU DE VOTE

Un tableau avec 4 tranches horaires de 2 h 30, entre 8 h et 18 h, va être diffusé pour être rempli par les habitants intéressés, qu'ils soient élus municipaux ou pas. Pour rappel, le premier tour aura lieu le dimanche 15 mars. Le dépouillement commencera à 18 h. Il est public.

- CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE

Le premier étage de la mairie présente une fragilité du plancher et nous ne pouvons pas l'alourdir par des armoires et du stockage de papiers, plus qu'il n'en comporte actuellement. Or, nous sommes tenus de conserver un certain nombre d'archives, par exemple celles relatives aux élections comme vient de le rappeler la Préfecture. Il convient de créer un petit groupe de volontaires pour trier ce qui est à garder ou pas et pour classer les archives à conserver. Les archives départementales vont également être sollicitées.

- REPAS DES ANCIENS

Alors qu'il se déroule habituellement le premier dimanche de mars, il aura lieu cette année, le dimanche 29 mars, pour éviter la concurrence avec la fête des Grands-mères et laisser passer les élections.

- INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de contrôle élections : vendredi 20 février 2026 à 17 h

- Commission des impôts : mardi 10 mars 2026 à 17 h

- Visite d'un méthaniseur à Sées mercredi 11 février 2026 matin pour les conseillers qui le peuvent.

- La CDC nous demande d'indiquer les panneaux de signalisation qui devraient être remis en état.

- Une révision de l'éclairage public est prévue le 13 mars par le SDEC ; il convient de signaler les problèmes éventuels de fonctionnement.

- La somme de 70 euros versée tous les ans sous forme de bons aux personnes de 65 ans et plus doit être rediscutée. Pour rappel, il s'agissait à l'origine d'une aide pour les moyens de chauffage. Les critères d'attribution devraient être redébatlus.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 06 février 2026 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 06 février 2026

Le Maire
Marcel JAEGER

